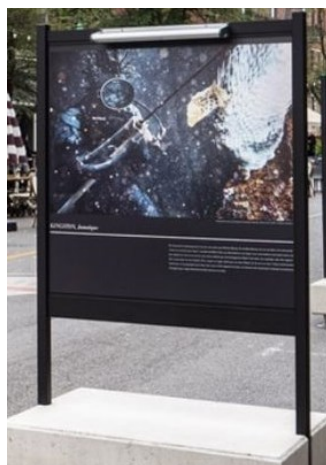




CONCOURS - CIRCUIT D'ART PUBLIC

La MRC des Jardins-de-Napierville, met sur pied un Circuit d'art public qui sera accessible à l'automne prochain. Une œuvre sera sélectionnée dans chaque municipalité. Nous sommes donc à la recherche d'œuvres (peinture, aquarelle, photo, dessin, sculpture, poème, etc.) de citoyennes et citoyens de tout âge et de tout niveau artistique pour afficher sur un panneau comme celui-ci qui se trouve à droite.

Le thème : *La vie dans les jardins*. Pour plus d'informations ou pour transmettre votre œuvre : Janie Arseneau 450 454-0559, poste 228 ou j.arseneau@mrcjdn.ca. Date limite : 28 juillet



UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Niveau vert en vigueur

Détails : saint-remi.ca

Des constats seront émis en cas d'infraction.



L'Écho DE SAINT-RÉMI

Le 7 juillet 2023
VOL. 27 N° 15

LA VILLE VOUS INFORME...

SORTEZ VOTRE POPCORN !

Pour une belle soirée en famille, venez assister aux prochains cinés plein air de l'été au parc Jean-Paul-Ferdaïs (69, rue des Merisiers). Les films suivants seront présentés **vers 21 h** :



21 juillet : Poly

Description : Cécile, une fille 10 ans, déménage dans le sud de la France avec sa mère, Louise. Malheureusement pour elle, l'intégration avec les autres enfants du village n'est pas chose facile. Lorsqu'un cirque de passage s'installe à côté, Cécile découvre que le poney Poly est en réalité une vedette maltraitée. Elle prend alors la décision de le protéger et d'organiser son évasion. Poursuivi par le directeur du cirque, Brancalou, et le mystérieux Victor, le duo Cécile et Poly s'embarque dans une cavale.



4 août : Timescape - Retour aux dinosaures

Description : Jason, un jeune garçon brillant, mais incompris, tombe par hasard sur un mystérieux engin spatial écrasé dans la forêt près de chez lui. Il y rencontre Lara, une jeune fille tout aussi curieuse qui vient justement de découvrir le vaisseau, elle aussi. En tentant de comprendre le mode d'opération du vaisseau, les deux compères se voient catapultés dans le temps pour se retrouver à la fin de l'époque des grands dinosaures. Ils étaient en fait dans une machine à voyager dans le temps! Avec l'aide du robot M.I.A., l'ordinateur de bord du vaisseau, les jeunes explorateurs doivent réussir à réparer les dommages et retourner à la maison sans délai, avant l'impact cataclysmique de l'astéroïde responsable de l'extinction des dinosaures.

Programmation complète : saint-remi.ca

ACTIVITÉS DES ORGANISMES



BINGO

SERVICE D'ACTION BÉNÉVOLE "AU COEUR DU JARDIN" Après-midi bingo au local du SAB (1030, rue Notre-Dame), le **jeudi 13 juillet à 13 h 30**. Informations : 450 454-6567, poste 2



INSCRIPTION EN COURS

Les inscriptions pour la prochaine saison de hockey sont présentement en cour. Informations : ahmj.q.registrare@gmail.com Inscription : ahmj.q.com



SERVICE DE TRANSPORT

Cet été, la MDJ offre le transport aller-retour pour avoir accès aux activités. Ce service est pour les jeunes qui habitent à Saint-Michel, Sainte-Clotilde, Saint-Isidore et dans les rangs de Saint-Rémi. Pour y avoir accès, il faut s'inscrire la veille en personne ou par téléphone. Pour le lundi, les jeunes doivent s'inscrire le vendredi précédent. Les horaires sont les suivantes :

- Lundi, jeudi et vendredi : Entre 15 h 30 et 16 h 30
- Mardi et mercredi : Entre 12 h 30 et 13 h 30
- Le retour se fera à la fermeture soir : à 21 h du lundi au jeudi et à 22 h 30 le vendredi

Informations : 450 454-6657 ou 100, rue de la Gare



ÉPLUCHETTE

Le Club vous informe que nous avons dû changer la date du souper, car les salles n'étaient pas disponibles le 16 août tel que prévu sur l'agenda. Ainsi, l'épluchette de blé d'inde et le souper froid aura lieu le **23 août**. Les billets sont en vente par les personnes suivantes : Gérald Trudeau 450 454-4708, Suzanne Drolet 514 351-8586, Jocelyne Doyon 450 992-0786, Yvette Serres 450 454-2346. De plus, nous serons à la Salle de la Fadoq le mercredi 16 août de 19 h à 21 h pour la vente des billets au coût de 10 \$.

Pour plus d'informations : www.ville.saint-remi.qc.ca

L'Écho DE SAINT-RÉMI



Prochaine séance du conseil municipal
17 / 07 / 2023 à 20 h

Prochaine séance de la cour municipale
24 / 08 / 2023 à 13 h et 18 h

Mairie
450 454-3993
105, rue de la Mairie,
Saint-Rémi QC J0L 2L0

Heures d'ouverture
du lundi au jeudi de
8 h à 12 h et de
13 h à 16 h 30
Vendredi de 8 h à 13 h

Bibliothèque
450 454-3993, poste 2419
Heures d'ouverture
Mardi et mercredi
de 14 h à 20 h
Jeudi et vendredi de
9 h à 12 h et de 14 h à 20 h
Samedi de 10 h à 16 h

Écocentre
284, rue de l'Église

Heures d'ouverture
Mercredi de 10 h à 18 h
Vendredi de 8 h à 16 h
Samedi de 9 h à 16 h

Loisirs / centre communautaire
450 454-3993, poste 5345

En cas d'urgence
En dehors des heures
d'ouverture, composez le
310-4141 ou le 9-1-1

DES QUESTIONS POUR
VOS COLLECTES?
Contactez Compo!



AJOUTEZ-NOUS
À VOTRE
RÉPERTOIRE

Compo-Haut-Richelieu
450 347-0299
compo.qc.ca



SOIRÉES MUSICALES SOUS LES ÉTOILES

Présentées par Desjardins

Cet été, la Ville vous propose des spectacles en plein air. Ils auront lieu à 20 h sur le parvis de l'église. **Pensez à apporter vos chaises ou couvertures !** En cas de mauvais temps, ils auront lieu à l'intérieur du bâtiment.

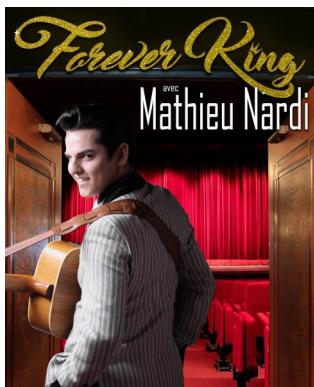


13 juillet : Singing pianos

Il s'agit d'un *Dueling Pianos* (deux pianistes interagissant face à face). Gill Poitras et son comparse, Alexandre Racine, pianiste émérite et très bon imitateur, vous présenteront un spectacle de type cabaret où la performance musicale et le rire occuperont une grande place.

20 juillet : Forever King Hommage à Elvis Presley

Le King sera à Saint-Rémi le temps d'un soir ! C'est un vrai fan qui vous présentera un spectacle d'une qualité remarquable, vous faisant revivre tous les succès et les étapes de la carrière d'Elvis Presley !



27 juillet : Karo Laurendeau

Elle vous présentera son nouvel album *De terre et d'asphalte*, qui est teinté de Country bien assumé, d'une touche de Rock et d'une masse de sincérité! Des histoires vraies pour les gens vrais !



2 Programmation complète : saint-remi.ca

COLLECTE DE GROS REBUTS

Lundi 17 juillet

Attention ! Tous les gros rebuts ne sont pas acceptés pour cette collecte. Voici la liste des objets admis et refusés.

Matières acceptées : Chaises d'ordinateur, divans, fauteuils, poufs, matelas et sommiers, tapis* et toiles* de plastique, de vinyle ou de piscine.

*Ces articles doivent être coupés, roulés et attachés en rouleaux de 1 m de long (4 pieds) et de 20 cm de diamètre (1 pied).

Matières interdites : Toutes les matières ou tous les objets valorisables (commodes, télévisions, matériaux de construction, etc.)

GROS REBUTS

SACHEZ FAIRE LA DIFFÉRENCE

NON VALORISABLES
Collectés 1 fois par mois

VALORISABLES
À apporter dans un écocentre

Nouveaux résidents

Pour tout connaître sur la gestion des matières résiduelles, consultez le Guide! Il contient des renseignements sur les collectes et les écocentres de Compo-Haut-Richelieu. De plus, un calendrier détachable se trouve à l'intérieur.

Le Guide et le calendrier de collectes sont disponibles en ligne à compo.qc.ca/collectes. Vous pouvez aussi faire une demande pour recevoir la version papier par la poste en téléphonant au 450 347-0299.



RÉSUMÉ DES AVIS PUBLICS

Voici les avis publics qui ont été publiés sur notre site Internet au cours des derniers jours. Détails : saint-remi.ca/ville/administration/avis-publics/

| | Adresse / objet | Démarche en cours |
|---|--|--|
| Demandes de dérogation mineure | <ul style="list-style-type: none"> 66-70, rue Saint-Luc : demande concernant la largeur et la superficie d'un lot ainsi que d'aménagement d'entrées charretières. 64, rue Thouin : demande concernant une marge latérale ainsi que le prolongement d'un mur mitoyen. | Le conseil municipal statuera sur ces demandes lors de la séance ordinaire le lundi 17 juillet à 20 h . |
| Règlement n° V655-2023-02 | Règlement visant à réviser certaines normes applicables aux opérations de lotissement liées aux déclarations de copropriété et à retirer l'exemption du paiement relatif à la cession pour fins de parcs qui était accordée aux immeubles en zone industrielle. | Ce règlement est entré en vigueur le 15 juin, à la suite de l'émission d'un certificat de conformité par la MRC des Jardins-de-Napierville. |
| 1^{er} projet de règlement n° V654-2023-27 | Cet amendement au règlement de zonage vise à revoir les dispositions applicables au stationnement notamment en réduisant la superficie autorisée en cour avant des propriétés multifamiliales ainsi qu'en harmonisant le ratio de cases de stationnement exigé pour chaque logement dans les projets intégrés. De plus, certaines dispositions sont peaufinées afin de s'assurer de l'ajout d'ilot de verdure lors de l'aménagement d'aire de stationnement comportant des rangées de plus de 15 cases consécutives. | ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Ce projet sera présenté lors de la séance ordinaire du lundi 17 juillet à 20 h et les personnes intéressées pourront alors s'exprimer. |

DISPOSITION DES ARTICLES DE FUMEURS

Depuis quelques semaines, le Service de sécurité incendie a dû intervenir sur des feux causés par des articles de fumeurs. Les aménagements paysagers peuvent vite devenir une scène d'horreur... Pour éviter que cela arrive, faites attention aux mégots ! Ne jetez jamais vos mégots de cigarettes dans un pot de fleurs, un jardin ou une plate-bande. Plusieurs terreaux sont enrichis d'engrais chimiques ou d'autres substances combustibles et un mégot peut se consumer durant plus de 3 h ! Vous pourriez donc facilement déclencher un incendie. Pour éviter un incendie dû à vos mégots, voici quelques trucs :

- Éteignez toujours vos mégots dans un cendrier ou dans un contenant non combustible (exemple : boîte de conserve) rempli de sable ou d'eau.
- Placez le cendrier sur une surface stable, loin de tout objet inflammable.
- Assurez-vous que tous les mégots sont bien éteints avant de vider le cendrier.



PENSEZ AUX AUTRES, RAMASSEZ VOS CROTTES DE CHIEN !

Nous avons reçu plusieurs plaintes concernant des excréments de chiens sur les trottoirs, pistes cyclables et autres. Nous demandons aux propriétaires de chien de continuer à respecter les règles de civisme. Merci de ramasser les excréments de vos chiens et d'en disposer de manière hygiénique.

Le même principe s'applique au parc canin (1, rue Sainte-Famille). Celui-ci fait le plaisir des chiens et de leurs maîtres. C'est le seul endroit où les chiens peuvent courir sans laisse. Il faut toutefois respecter quelques règles. Des citoyens nous ont signalé que plusieurs usagers ne ramassaient pas les excréments de leur chien. **Aidez-nous à garder cet endroit propre !** Cela rendra le parc plus agréable à fréquenter pour les usagers.

